

**Edito**

Veronika Pantillon  
Responsable de projet  
HabitatDurable



Chers lecteurs,

Avec ce numéro spécial de huit pages, notre lettre d'information fête son premier anniversaire ! Ce jubilé coïncide aussi avec le salon *energissima/ecohome* où **HabitatDurable**

est présent à un stand pour la deuxième fois. Le salon suisse des énergies renouvelables et des technologies nouvelles a lieu du **mercredi 13 au samedi 16 avril**. Venez nous rendre visite au stand 167, stand que nous partageons avec notre partenaire, la Banque alternative Suisse.

Nous espérons que les articles de cette édition vous intéresseront. Avec le retour des beaux jours, nous faisons la part belle aux jardins naturels – avec l'interview d'un spécialiste – et aux oiseaux migrateurs qui n'apprécient pas toujours les assainisse-

ments de nos habitations. Nous donnons quelques conseils pour améliorer l'accueil de ces hôtes de passage. Il y est aussi question d'une motion de notre présidente, Hildegard Fässler, pour renforcer les droits du maître d'ouvrage en cas défauts dans la construction, et de pollution lumineuse. Finalement, Luc Recordon, Conseiller national nous donne son avis quant à l'initiative populaire sur l'épargne-logement.

Nous vous souhaitons une lecture enrichissante! ■

En collaboration avec notre partenaire



## Le jardin naturel est respectueux de l'environnement

⋮ Interview avec M. Menotti, de J.N. Jardins naturels, Chavornay SA

***M. Menotti, quelle définition donneriez-vous d'un jardin naturel, quelles sont ses caractéristiques les plus importantes ?***

Vaste question, on pourrait dire qu'il s'agit d'un jardin où l'utilisation des produits chimiques est proscrite. Les plantations sont d'orientation plutôt indigène afin de limiter les traitements et les soins et ainsi l'impact sur l'environnement. Il faut aussi savoir que certaines espèces d'insectes de chez nous ont besoin des essences indigènes pour se nourrir et se reproduire.

L'entretien est plutôt extensif, ce qui signifie qu'on va utiliser moins de fertilisants que lors d'un entretien intensif et que dans la mesure du possible si l'on a recours à un fertilisant, ce dernier soit d'origine naturelle, comme par exemple le compost mûr. ⋮



## Jardins naturels (suite)

L'entretien extensif signifie aussi de moins intervenir à l'encontre des « mauvaises » herbes, les tolérer tant que c'est possible et s'il faut les éradiquer le faire mécaniquement au lieu d'utiliser des produits chimiques. De cette manière, le « jardin naturel » devient une sorte de refuge pour la faune locale.

Le jardin naturel est pensé comme une parcelle de nature la plus intacte possible.

### Quelles mesures simples peuvent prendre les propriétaires d'un jardin familial pour le rendre plus naturel ?

Ils peuvent choisir une action préventive plutôt que curative pour les soins et les traitements. S'orienter vers un entretien plus extensif, comme par exemple faire moins de tontes, ainsi le gazon aura plus d'espèces, attirera plus d'insectes et aura besoin de moins d'eau.

On peut aussi réduire ou supprimer l'utilisation de produits chimiques ou remplacer ces derniers par des traitements biologiques. Un autre thème est la taille des végétaux qui se fait souvent de manière très drastique. Ce travail peut et doit se faire avec des méthodes de taille « douce » afin de ménager le végétal.

Pour les matériaux le choix peut être fait entre des produits qui proviennent souvent de pays lointains comme la Chine ou les produits de proximité, tout en sachant que les matériaux qui viennent de loin sont souvent les moins chers à l'achat. Un autre exemple est le bois qui trouve aussi son utilisation dans nos jardins, dans un jardin naturel on renoncera dans la mesure du possible au bois exotique.

### » Le jardin naturel est pensé comme une parcelle de nature

Il faut avoir une approche globale et aussi tenir compte de l'énergie grise utilisée pour la fabrication ou le transport du matériau qui se trouvera dans le jardin.

### Un jardin naturel coûte-t-il plus cher à la création et à l'entretien qu'un jardin classique ?

Non, l'approche est différente, ceci dit, cela demande plus de temps et d'avantage de réflexion. Un jardin naturel n'est pas synonyme de laisser-aller.

Il demande une attention supérieure à un jardin dit « classique ». Il faut aussi y consacrer plus de travail et de temps ou alors accepter un aspect plus sauvage, moins « propre en ordre ». Le désherbage à la main est plus fastidieux que d'épandre des produits chimiques. Mais la récompense est aussi là: le jardin sera plus vivant et abritera une faune différente et une flore plus dense. ■

### La Charte des Jardins

L'idée d'une charte des jardins a vu le jour dans le canton de Genève. Le principe consiste en un engagement moral à appliquer dans son jardin des pratiques d'entretien respectueuses de la faune et la flore indigènes. Les conseils de la charte ne sont pas contraignants. Idéalement, la Charte des Jardins est gérée localement par une commune, une association de quartier ou un groupement d'habitants, mais on peut aussi y adhérer de manière individuelle. Dans la charte elle-même on trouve de précieux conseils pour favoriser la biodiversité dans son jardin. On apprend par exemple qu'un jardin entièrement clôturé oblige les hérissons à passer par la route au risque de se faire écraser et que l'éclairage nocturne extérieur dans les jardins perturbe la vie nocturne et le rythme biologique des animaux, notamment des vers luisants. Il est aussi expliqué qu'un gazon parfait nécessite beaucoup d'arrosage, d'engrais synthétique et de pesticides alors qu'un gazon naturel ou une prairie fleurie attirent papillons et autres insectes.

Si vous souhaitez appliquer la charte des jardins chez vous, vous pouvez le faire et en plus apposer l'emblème de la charte à l'entrée de votre propriété. /Réd. ■



Pour plus d'informations, pour télécharger la charte des jardins ou pour commander l'emblème : [www.energie-environnement.ch/fr/maison/jardin/charte-des-jardins](http://www.energie-environnement.ch/fr/maison/jardin/charte-des-jardins)



JN Jardins naturels Chevornay SA

Le Grand Pâquier - CP 43 - 1373 Chevornay  
Tél: 024 441 41 41 - Fax: 024 441 51 51 - Email: info@jardins-naturels.ch

## Victoire d'étape pour la protection du maître d'ouvrage en matière de vices de construction

Déposée par la présidente d'HabitatDurable Suisse, la Conseillère nationale Hildegard Fässler, la motion qui s'intitule « Renforcer les droits du maître d'ouvrage en matière de réparation des vices de construction » a été acceptée en date du 3 mars 2011 par le Conseil national. HabitatDurable se réjouit de ce succès.

Le Conseil national souhaite donc un renforcement de la protection du maître d'ouvrage avec une majorité évidente de 103 voix contre 62. Par ce vote, il empoigne enfin un problème qu'il s'agit de régler depuis de nombreuses années. Une première motion Fässler déposée en 2006 avait été refusée. Il s'agit du domaine de la construction qui a énormément évolué par rapport aux dispo-

sitions en vigueur. En effet, le contrat d'entreprise et le contrat de mandat du Code des obligations Suisse qui datent de 1911, règlent en principe les relations entre maîtres d'ouvrage et entrepreneurs ou mandataires. Mais de plus en plus souvent, les constructions neuves et aussi des rénovations d'une certaine importance se font sur la base d'un contrat d'entreprise générale qui prévoit un

prix fixe et dans le cadre duquel des prestations d'architecte ou de construction sont transférées à des tiers. Le problème réside dans le fait que, suite à la remise des clés, l'entrepreneur général n'assume plus la responsabilité et ne fournit plus de garantie en cas de vices de construction s'ils sont dus au travail de ces tiers. Pour les maîtres d'ouvrage, cette réalité est intenable.



La motion demande au Conseil fédéral d'étudier comment on peut améliorer la protection des maîtres d'ouvrage en ce qui concerne la réparation de vices de constructions liés aux prestations de l'architecte ou du constructeur et, sur la base des résultats de cette étude, de soumettre au Parlement une proposition de solution cohérente pour les problèmes décelés. Il est aussi prévu l'étude de la création de contrats spécifiques pour l'architecture et la construction, de même que sur l'inclusion de toutes les prestations d'architecte dans la responsabilité causale. Les délais en vigueur concernant les délais de réclamation et de garantie et la responsabilité de l'entrepreneur pour les défauts cachés seront aussi réexaminés.

Reste à espérer que le Conseil fédéral donnera rapidement suite à cette motion afin que les maîtres d'ouvrage puissent bientôt bénéficier d'une réelle protection. ■

- Conseils  
 - Dimensionnement  
 - Planification  
 - Réalisation

Des panneaux solaires photovoltaïques  
Un investissement sûr et futur, pour longtemps

079 684 05 22

www.ypersolaire.ch info@ypersolaire.ch

## L'alternative pour votre Hypothèque.

**BANQUE ALTERNATIVE SUISSE**

La BAS est votre partenaire pour le financement de bâtiments neufs et de rénovations écologiques. Avec la nouvelle Hypothèque BAS ECONOVA ou ECOSANA vous bénéficiez d'une réduction d'intérêt jusqu'à 0,625 % sur toute l'hypothèque, sans limitation dans le temps.

> Pour une véritable alternative: [www.bas.ch](http://www.bas.ch)

## Le martinet noir apprécie les trous dans les façades ou les toits

Parfaitement adapté aux constructions humaines depuis des siècles, le Martinet noir dépend pour sa nidification des espaces creux qui se trouvent dans les murs et les toitures des maisons anciennes. Un trou de quelques centimètres de diamètre lui suffit pour se glisser dans l'espace abritant son nid, fait de brindilles récoltées en vol et collées avec sa salive !

Contrairement aux hirondelles avec lesquelles il est trop souvent confondu, le martinet peut vivre dans une maison sans y faire aucune salissure sur les façades. En Suisse, on peut l'observer un peu partout dans les zones urbanisées, jusque vers 2000 m d'altitude, mais avec une abondance plus grande en Valais, dans le Val Poschiavo et dans les petits villages du Tessin (toits de pierre!).

Une quarantaine de centimètres d'envergure pour un poids de l'ordre de 45 à 50 grammes suffisent pour en faire un migrateur au long cours, qui nous revient dès fin avril, accomplissant des migrations de l'ordre de 9000 km, puisqu'il hiverne en Afrique méridionale. Du fait de ses très courtes pattes munies de griffes acérées, il ne se pose qu'au moment de la nidification, mais toujours en des endroits dont il peut repartir en se lançant dans l'azur. Dès la fin de juillet, il quitte à nouveau nos régions.

Il se nourrit en vol (des insectes surtout, des milliers par jour!), dort en vol, copule en vol et récolte le matériel de son nid en vol. Véritable acrobate des airs, volant en escadrilles autour des zones urbanisées où il crée par ses cris stridents une animation estivale caractéristique, le Martinet noir est en danger.

La réhabilitation des façades, la rénovation des toitures, le goût actuel de faire « propre en ordre » et de boucher tous les trous sont autant de causes de limitations des sites de nidification. Cet oiseau protégé par la législation fédérale, tout comme ses nids, pâtit évi-



*Martinete noir et son jeune dans le nid  
Fonds Paul Barruel, Musée d'histoire naturelle, 2300 La Chaux-de-Fonds*

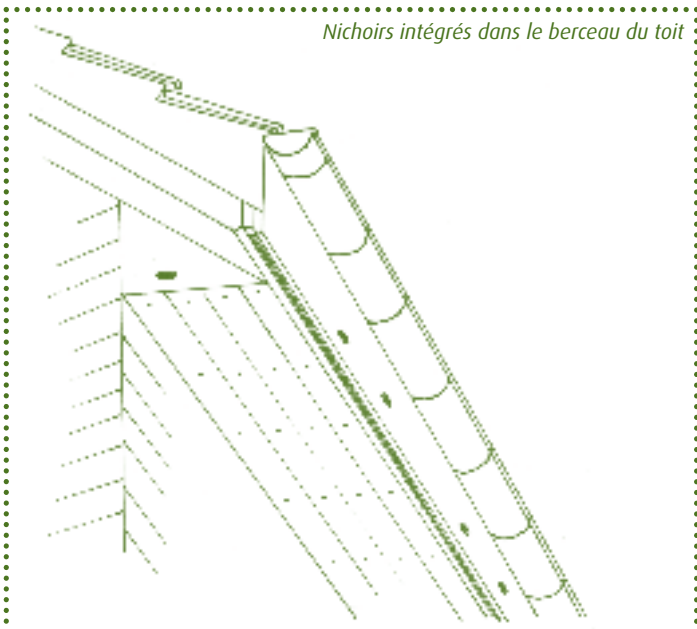
demment des travaux de restauration effectués entre mai et juillet, car il arrive fréquemment que les sites de nidification soient détruits à cette occasion, de manière parfaitement illégale et punissable.

Les amoureux des oiseaux proposent depuis longtemps des solutions de remplacement, sous la forme de nichoirs artificiels en bois, que les martinets adoptent volontiers, parfois immédiatement (lorsqu'il s'agit de remplacer des sites détruits aux alentours), parfois bien plus tard (un à huit ans après la pose des nichoirs...). Il est aussi possible d'intégrer des nichoirs ou des briques de nidification préfabriquées à une construction neuve ou lors d'une rénovation. Le trou doit alors se trouver au minimum à trois mètres du sol et la zone d'approche pour l'oiseau doit être dégagée.

Un guide comprenant des informations pratiques et complètes relatives aux mesures possibles pour la protection des martinets dans les constructions a été édité sous l'égide des associations de protection et des services de la faune de plusieurs cantons. « Sites de nidification pour les Martinets noirs et à ventre blanc » peut être obtenu auprès du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (mhnc@ne.ch) au prix de CHF 5.-, Tél. 032 967 60 71 et du soussigné, ainsi que d'autres informations et des nichoirs! ■

Marcel S. Jacquat ■ marcel.jacquat@bluewin.ch

*Nichoirs intégrés dans le berceau du toit*



## Nuit blanche pour la nuit noire

Notre nuit n'est plus noire, et une brumeuse lueur blafarde nous sert maintenant de voûte céleste. Le ciel nocturne a disparu, et les étoiles avec.

Vue de l'espace, la carte de nos émissions lumineuses est édifiante. Les autoroutes du nord de l'Europe, constamment éclairées, tressent des filaments en réseaux de plus en plus denses. Les grandes conurbations européennes, asiatiques et nord-américaines sont des taches de lumières artificielles permanentes. L'homo-sapiens a éclairée en jaune-orangé sa planète bleue, et seul le continent mérite encore son nom.

Notre urbanisme, nos règles de constructions ne prêtent absolument aucune attention à la pollution lumineuse nocturne. Ainsi, d'après les scientifiques, plusieurs centaines de millions d'oiseaux – certaines estimations parlent d'un milliard, seraient tués aux Etats-Unis à cause des buldings. Attirés par la lumière, perdant leurs repères, épuisés, affolés, ils se cognent aux vitres qu'ils ne distinguent pas. Faut-il rappeler, à titre de comparaison, que selon une étude de la Ligue pour la protection des oiseaux, un parc éolien pourrait être responsable de la mort de un à trois oiseaux par an...

Et que dire des millions de lampadaires-boules qui, bouffis d'orgueil, essayent dans le moindre de nos villages d'imiter la lumière du disque solaire et d'éclairer les étoiles. D'un rendement désastreux l'éradication de ces nuisibles glubuleux doit être une œuvre de salubrité publique.

Quiconque a la chance de passer une nuit loin de toute lumière urbaine, en montagne, dans le désert ou en pleine mer est frappé par cette vision d'une beauté stupéfiante : le ciel est incroyablement criblé d'étoiles, et la laideur blafarde de nos ciels urbains fait alors place à un spectacle prodigieux. Observer à l'œil nu la galaxie

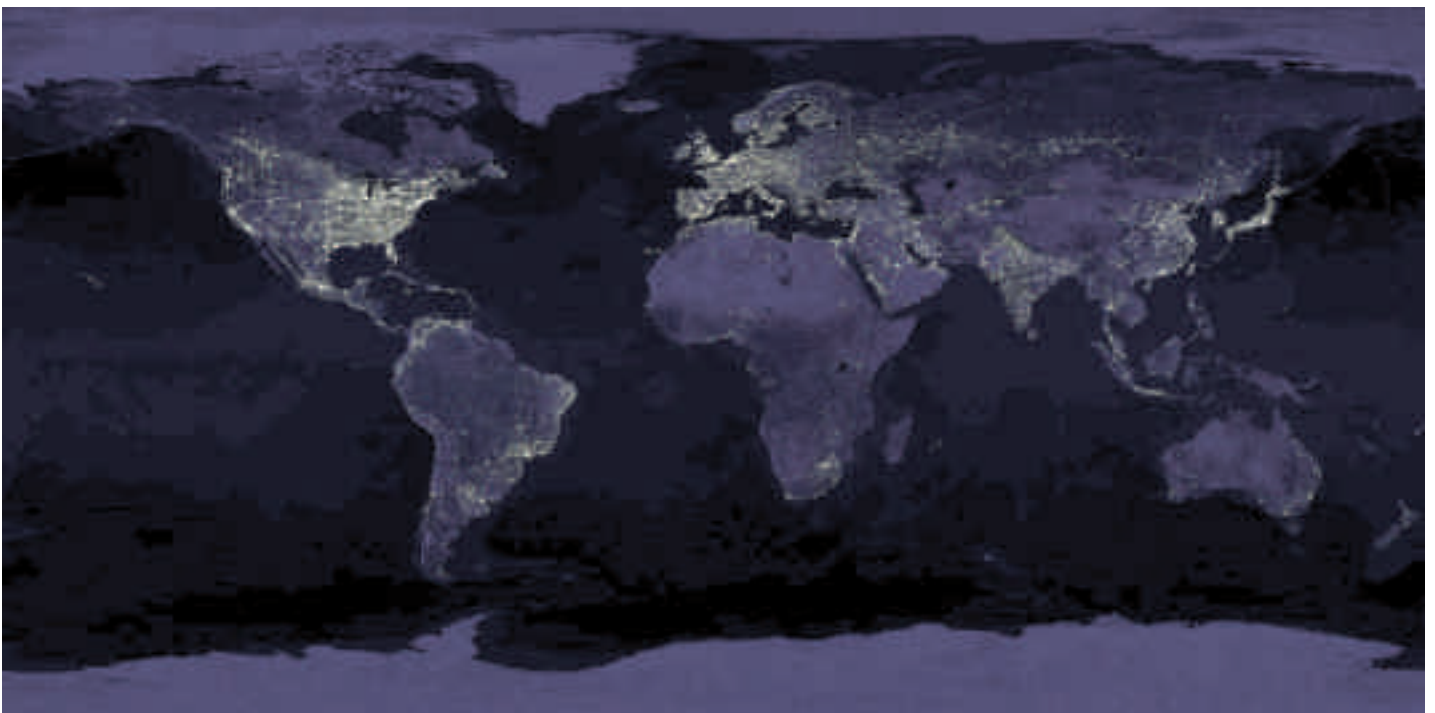
d'Andromède, c'est recevoir des photons qui ont mis 2,5 millions d'années à nous parvenir, c'est être éclairé par une lumière qui est contemporaine d'homo-habilis, ce respectable ancêtre dont l'arbre était la maison écologique...

» **Une nuit loin de toute lumière urbaine, et l'on est frappé par cette vision d'une beauté stupéfiante : le ciel est incroyablement étoilé**

Ne plus voir les étoiles, c'est se couper d'un lien direct entre soi et l'univers : de même que la photographie d'un visage est « floutée » pour éviter que l'on ne le reconnaisse, les étoiles, les planètes, les galaxies qui nous rappellent la fragilité et la modestie de notre condition humaine sont aujourd'hui masquées par une débauche de lumière artificielle. Notre anthropocentrisme peut ainsi être tranquillement conforté : nous sommes la seule chose intéressante de l'univers puisque celui-ci n'est pas visible.

Au même titre que l'air ou l'eau, le ciel étoilé est notre bien commun : ne laissons pas l'insidieuse pollution lumineuse nous l'accaparer, sauvons la vertigineuse beauté des ciels d'un noir profond. ■

Eric Jacquat ■ Membre du comité  
HabitatDurable Suisse romande



# Gestion des propriétés par étages (PPE)

## Administration des PPE

Habituellement, les PPE sont gérées par des administrateurs mandatés spécialement pour cette tâche, bien que cela ne soit prescrit par aucune loi – les propriétaires pouvant s'organiser entre eux pour se partager les tâches administratives.

En principe, l'administrateur est élu par l'assemblée générale des propriétaires. Suivant le règlement choisi, la décision se prend à la majorité simple ou à la majorité qualifiée.

Dans la réalité, les choses se passent souvent différemment: une régie immobilière est déjà en place avant la vente des appar-

tements, ou bien le vendeur s'autoproclame administrateur (parfois en insérant dans le contrat de vente lui-même ou dans le règlement de maison une clause l'instituant administrateur). Il tente ainsi de se réserver une fonction de gestion qui peut « encrasser » les propriétaires pendant de longues années. La situation se corse si une petite partie seulement des appartements de l'immeuble est vendue en PPE, les autres étant loués ou restant vides. Voilà notre administrateur maître des lieux, puis qu'il est toujours majoritaire à l'assemblée des propriétaires. Or il a souvent une attitude face aux travaux à réaliser sur l'immeuble qui diffère de celle des propriétaires. Pire: il peut se prévaloir d'une fonction de médiateur, alors qu'il est juge et partie. Il est très

rare que l'administrateur se fasse destituer par un juge; cela n'arrive que dans des cas extrêmement graves d'abus.

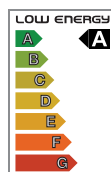
## Il est possible de congédier un administrateur

Indépendamment des clauses figurant dans un règlement ou dans le contrat de vente, l'assemblée des propriétaires a en tout temps le droit de remercier son administrateur (en vertu de l'art. 712r du Code civil suisse CCS). Restent réservées les éventuelles obligations résultant du contrat passé avec l'administrateur. Si ce dernier est renvoyé prématurément, comme dans le cas d'un entraîneur de football, il est possible

## » Les propriétaires peuvent se retrouver coincés durant de longues années...



Entrez en classe A avec les systèmes BackBox®



**HELVETIC ENERGY +**

SOLARWÄRME + SOLARSTROM

Helvetic Energy  
CH - 8247 Flurlingen  
Tél. 052 647 46 70  
[www.helvetic-energy.ch](http://www.helvetic-energy.ch)



que la communauté des propriétaires doivent s'acquitter pendant un certain temps des honoraires de l'ancien et du nouvel administrateur (charges doublées).

L'article 712s CCS décrit les tâches de l'administrateur, lesquelles sont en général reprises dans le règlement de la PPE. L'administrateur est l'organe exécutif de la communauté des propriétaires; il est soumis aux décisions de l'assemblée, même lorsqu'il est lui-même un des propriétaires concernés.

### Combien coûte une gestion d'immeuble en PPE ?

Lorsque le promoteur qui a construit l'immeuble s'institue lui-même administrateur de la PPE, il peut arriver qu'il demande pour ses prestations des honoraires plus ou moins fantaisistes. Toutefois, la règle reste toujours la même: moins nombreux les propriétaires, plus élevés les honoraires par unité de logement. Cela se comprend, car la gestion d'un immeuble à trois propriétaires n'est pas beaucoup plus légère que celle d'un immeuble à trente appartements. Pour un immeuble de dix logements, il faut compter pour une gérance complète entre 600 et

1000 francs par appartement et par an. Mais ces frais peuvent être réduits de moitié si les problèmes techniques (réparations, contacts avec le concierge) sont pris en charge par les propriétaires eux-mêmes.

En contrepartie de ses honoraires, on peut attendre de l'administrateur qu'il soit expéditif dans l'exécution et qu'il informe régulièrement les propriétaires de la situation. S'il faut attendre une éternité avant de recevoir une convocation à l'assemblée des propriétaires, ou si les décomptes de frais n'arrivent jamais ou seulement à force de réclamations incessantes, il est temps de changer d'administrateur. En pareil cas, le risque est minime qu'un juge octroie à un administrateur défaillant des indemnités mirobolantes.

### Administration déléguée ou autogestion ?

Pour les immeubles de dimensions modestes, le partage des tâches d'administration entre les propriétaires revient en général meilleur marché que l'engagement d'un administrateur. La condition de la réussite: trouver parmi les propriétaires une personne disposant des connaissances nécessaires

et ayant du plaisir à effectuer cette tâche. Désavantage: en cas de conflit, l'administrateur n'est pas neutre et risque de prendre partie dans le conflit.

Lorsque l'administration d'une PPE est déléguée à un tiers (par exemple une fiduciaire), il peut arriver que cette dernière fasse preuve de peu d'intérêt pour l'immeuble et néglige ses fonctions. Elle invoque alors une « surcharge de travail » et se fait tirer l'oreille pour effectuer ses tâches. En pareil cas, il faut envisager de changer d'administrateur, après tous les rappels d'usage. Le choix devrait porter sur une petite agence immobilière engagée, qui ne soit pas prioritairement une institution de gestion de fortune ou une conseillère en matière fiscale. Une telle agence a peut-être plus de raisons de prendre sa tâche à cœur et de gérer la PPE d'une manière compétente.

Si votre administrateur ne convient pas ou si les rapports de confiance avec lui sont rompus, il est temps de prendre des décisions radicales. Il en va de l'avenir de votre PPE. En effet, il vaut mieux que votre immeuble soit régulièrement entretenu et que le climat de cohabitation entre propriétaires soit agréable. ■

POUR TOUS CONSEILS, UN SEUL NUMÉRO :

**Conseil rapide (environ un quart d'heure) gratuit pour les membres d'HabitatDurable**

**021 652 88 77** ■ lundi: 14 heures - 17 heures ■ vendredi: 10 heures - 12 heures



**Technique solaire  
SOLTOP:**

**performance et  
enthousiasme!**

**SOLTOP**  
SOLEIL CHALEUR COURANT  
SWISSMADE

SOLTOP Schuppisser AG  
Tél. 052 364 00 77  
CH-8353 Elgg  
[www.soltop.ch](http://www.soltop.ch)  
30 ans d'expérience

**meige**  
matériaux habitat vivant

**Bâtir,  
transformer,  
rénover, décorer...**  
avec des matériaux durables,  
sains et respectueux de  
l'environnement.

**Isolations végétales,  
enduits en argile,  
peintures à la chaux...**  
Laissez-vous inspirer par la  
nature pour vous créer un  
habitat vivant à votre mesure.

**MEIGE matériaux**  
1318 Pompaples

**021 866 60 32**  
[www.meige.ch](http://www.meige.ch)

# TRIBUNE LIBRE



## Même en Suisse l'argent ne pousse pas sur les arbres

Les réactions à la crise du logement et une initiative populaire sur l'« épargne-logement », à voter sans doute prochainement, relancent notamment la question de l'accès à la propriété.

Est ici en jeu un bien pour lequel le marché fonctionne mal, tant en raison de la rareté du sol que du coût de la construction, voire du besoin impérieux de trouver un toit. Si nécessaire qu'elle soit, une politique publique doit être ciblée. En effet, elle exige des moyens considérables pour s'avérer efficace et entre donc en concurrence avec d'autres efforts indispensables des collectivités.

» Inventons des mécanismes soutenant la construction de logements et leur acquisition par celles et ceux qui vont y habiter.

Or, ce qui frappe en l'espèce, c'est la fragmentation des propositions mises sur la table: elles ne sortent pas du pur cadre du logement; en outre elles se subdivisent entre les aides à la pierre et individuelle, entre le soutien à la construction d'appartements à louer et

à l'accession à la propriété. Qui plus est, l'outil est souvent un avantage fiscal, rarement efficace en ce domaine et de surcroît peu social.

Il importe de parvenir à combiner les différents objectifs, économiques certes, mais aussi environnementaux et sociaux, qui doivent être atteints. Ce n'est que l'application très logique du principe général du développement durable.

Inventons des mécanismes soutenant la construction de logements et leur acquisition par celles et ceux qui vont y habiter, mais avec des exigences plancher et un système de bonus qui favorise simultanément les réalisations des catégories socialement les plus nécessaires (en principe les trois et quatre pièces à prix raisonnable) et la qualité écologique, du point de vue énergétique mais aussi de l'occupation du sol et de la préservation des ressources (par exemple l'eau de pluie). Cela pourrait passer par une subvention de base à des conditions minimales, multipliée par des coefficients de valeur.

Notre rigueur budgétaire est devenue extrême, parfois obsessionnelle, davantage encore sur le plan fédéral. La méthode préconisée éviterait de disperser les efforts faisant appel aux deniers publics.

Luc Recordon ■ Conseiller national VD

## SERVICES

⋮ ASSURANCE DÉGÂTS D'EAU

Vous pouvez bénéficier de rabais substantiels si vous concluez une assurance auprès de notre partenaire. Pour de plus amples renseignements:

[www.habitatdurable/assurance](http://www.habitatdurable/assurance)

⋮ ACTION TOITS SOLAIRES

Suite à l'énorme succès que notre action « **100 toits solaires** » a remporté, cette offre est reconduite pour l'année 2011. Installez des panneaux solaires sur votre toit et bénéficiez d'un rabais jusqu'à CHF 1000.-. Vous trouverez tous les renseignements pratiques à ce sujet sur notre site:

[www.habitatdurable/toits-solaires](http://www.habitatdurable/toits-solaires)

Nous informons nos membres que notre partenaire solaire, Conenergy a changé de raison sociale et se nomme désormais **Helvetic Energy**.

## IMPRESSUM

[www.habitatdurable.ch](http://www.habitatdurable.ch)



**HabitatDurable**  
SUISSE

Association des propriétaires  
pour l'habitat durable

**Editeur:** HabitatDurable Suisse ■ Case postale 6515 ■ 3001 Berne ■ Tél. 031 311 50 55 ■ [contact@habitatdurable.ch](mailto:contact@habitatdurable.ch)

**Paraît 6 fois par an** ■ **Tirage:** 1200 exemplaires ■ **Prochaine parution:** 16 juin 2011

**Impression:** Imprimerie Gasser SA ■ Jambe-Ducommun 6a ■ 2400 Le Locle ■ Tél. 032 933 00 33 ■ Fax 032 933 00 44 ■ [info@imprimerie-gasser.ch](mailto:info@imprimerie-gasser.ch)

**NE:** HabitatDurable Neuchâtel ■ Case postale 485 ■ 2002 Neuchâtel ■ [neuchatel@habitatdurable.ch](mailto:neuchatel@habitatdurable.ch)

**FR, VS, VD, JU, JU-BE, GE:** HabitatDurable Suisse romande ■ Case postale 832 ■ 1001 Lausanne ■ [suisseromande@habitatdurable.ch](mailto:suisseromande@habitatdurable.ch)